

Chapitre 22

LOI DE CRÉDITS POUR 2012-2013 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 31 octobre 2011)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2013,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 94 499 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2013.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2013

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Bureau de l'Assemblée législative	875 000 \$
2.	Finances	100 000 \$
3.	Justice	900 000 \$
4.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	60 000 \$
5.	Éducation	17 810 000 \$
6.	Santé et Services sociaux	10 536 000 \$
7.	Environnement	3 044 000 \$
8.	Services communautaires et gouvernementaux	37 770 000 \$
9.	Développement économique et Transports	14 400 000 \$
10.	Société d'habitation du Nunavut	16 004 000 \$

IMMOBILISATION : TOTAL **94 499 000 \$**

CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL **94 499 000 \$**